

Instruction d'assemblage pour système de Pump-Jack

Au Québec, l'utilisation des systèmes d'échafaudage de type pump-jack est régie par le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC), qui établit les normes minimales pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs sur les chantiers de construction.

*CDN Contenu Québec

Bien que le CSTC ne mentionne pas spécifiquement les échafaudages pump-jack, il contient des dispositions générales applicables à tous les types d'échafaudages. Par exemple, l'article 3.9.5 du CSTC stipule que les échafaudages doivent être conçus et installés de manière à supporter les charges auxquelles ils sont soumis, avec un facteur de sécurité approprié. De plus, l'article 3.9.8 précise que les planchers des échafaudages doivent avoir une largeur minimale de 470 mm et être libres de tout obstacle, avec des bords situés à moins de 350 mm de la construction.

*CNEST

Il est également important de noter que les fabricants de systèmes pump-jack fournissent des recommandations spécifiques concernant leur utilisation.

En résumé, bien qu'il n'existe pas de réglementation spécifique au Québec pour les échafaudages de type pump-jack, leur utilisation est encadrée par les dispositions générales du CSTC relatives aux échafaudages. Il est essentiel de respecter ces dispositions ainsi que les recommandations des fabricants pour assurer la sécurité des travailleurs.

*CDN Contenu Québec

Pièces et accessoires du système

2 mécanisme de levage (Pump Jack)

2 support à tablette de travail (Pump Jack Bench)

2 filets de sécurité

2 plateformes d'échafaudage (plank)

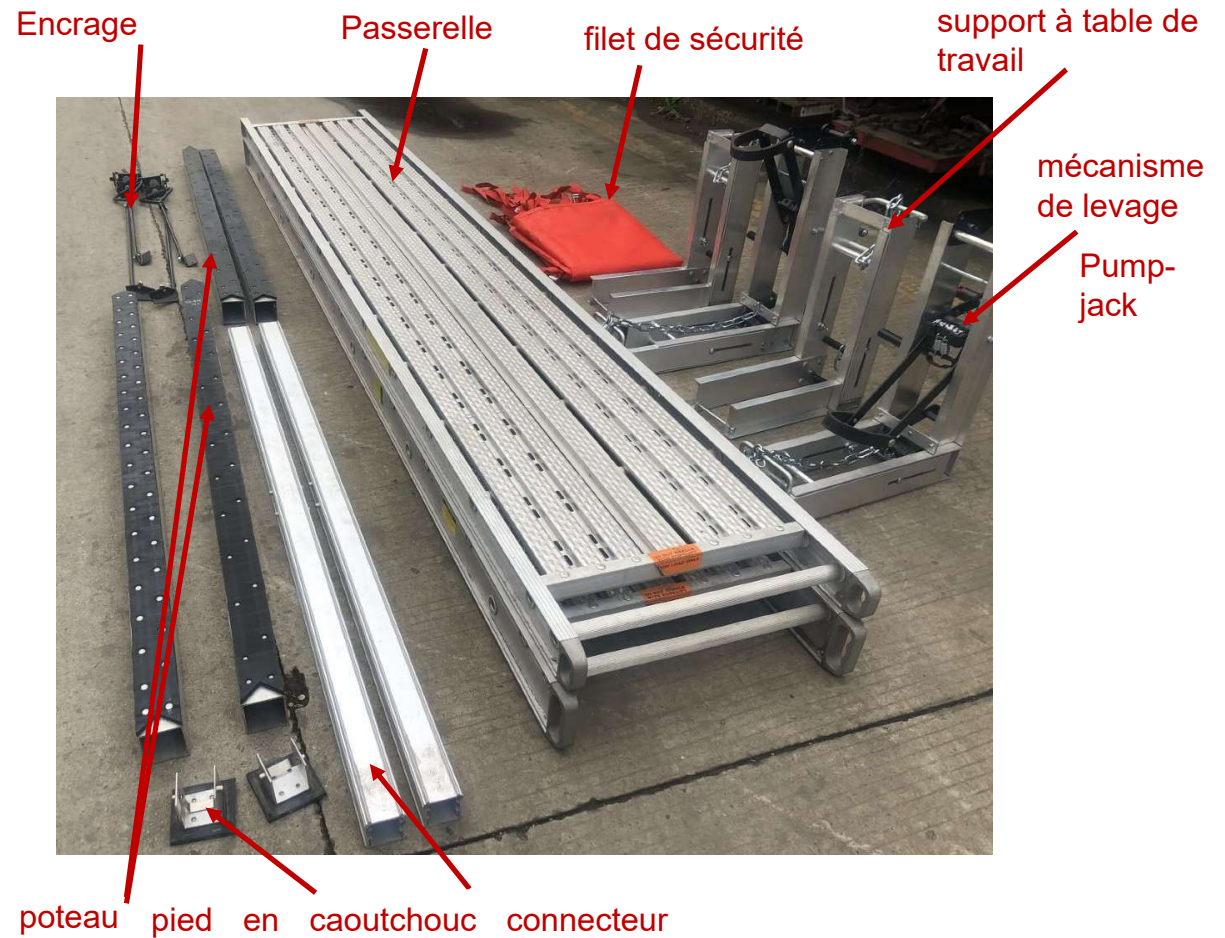
2 Encrage (Brace)

4 poteaux en aluminium

2 pied en caoutchouc de poteau en aluminium

2 connecteurs de poteau en aluminium (insert)

Assemblage du système



Assemblage du système d'élévation(Pump-Jack)

1. Assembler le Pump Jack et le support à tablette de travail, puis les boulonner ensemble. Serrer l'écrou une fois les deux pièces en place.



Assemblage du mécanisme de levage (Pump-Jack)

2. Insertion du poteau en aluminium dans l'unité assemblée



Étape 1 : Placer l'unité assemblée du pump-jack et du support à tablette de travail sur un support (comme montré, deux échelles peuvent faire l'affaire). Insérer le poteau dans l'assemblage.

Attention au sens du poteau.



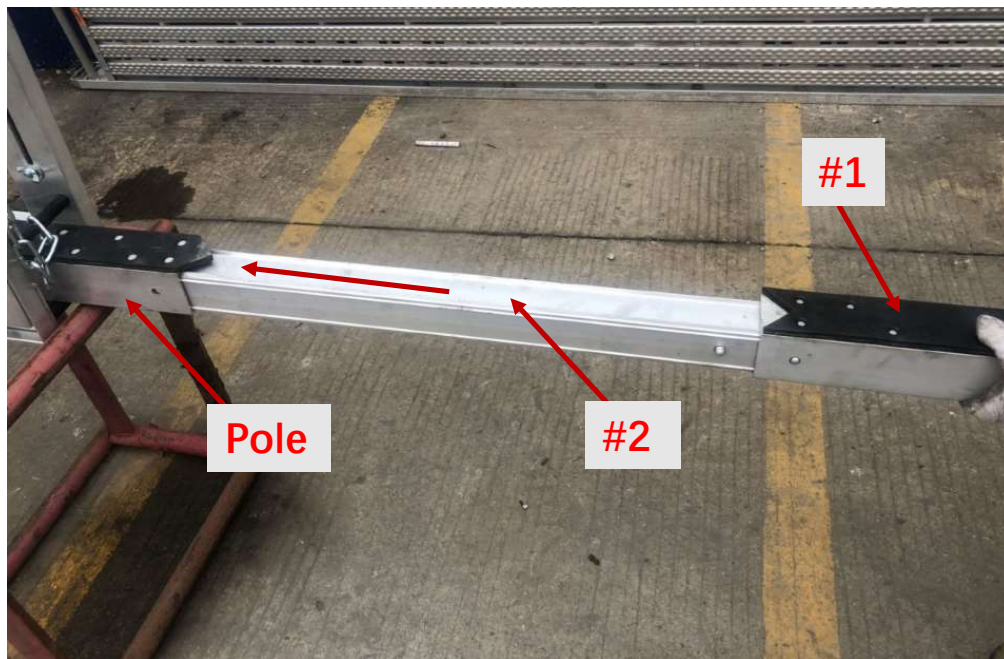
Étape 2 : Aligner manuellement les pièces #1, #2 et #3 pour faciliter le passage du poteau.



Étape 3 : Tourner la poignée comme indiqué pour faire avancer le poteau.

Assemblage du mécanisme de levage (Pump-Jack)

3. Installation du poteau



Connecter les pièces #1 et #2 ensemble, puis les insérer dans le poteau.



Installer l'embout (End Cap) à la base du poteau.

Assemblage du mécanisme de levage (Pump-Jack)

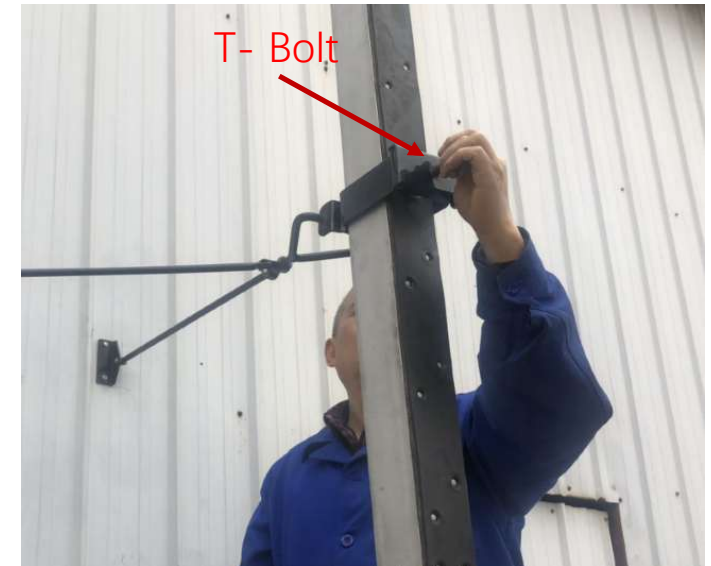
4. Fixation du contreventement (Brace) au mur



Étape 1 : Fixer l'encrage au mur.



Étape 2 : Assembler le poteau sur le l'encrage et serrer les boulons en T (T-Bolts).



△ Les T-Bolts doivent être bien serrés pour assurer la stabilité.

Assemblage du mécanisme de levage (Pump-Jack)

5. Installation des plateformes sur le pump-jack.



Positionner la passerelle (plank) sur le pump-jack



Passer la chaîne dans l'échelon et l'attacher à la tige en aluminium



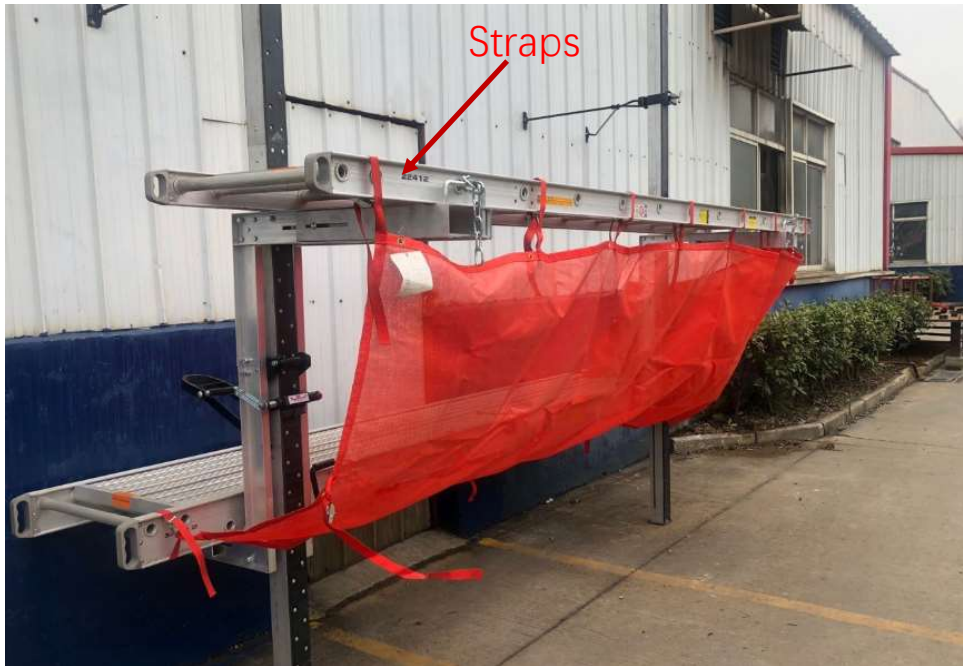
Bien sécurisez l'échelon



S'assurer que les deux passerelles (plank) sont bien fixées.

Assemblage du mécanisme de levage (Pump-Jack)

6. Installation du filet de sécurité



Attacher le filet de sécurité au rail latéral de la passerelle (plank)



Insérer les sangles du filet dans la boucle, comme montré, puis bien les serrer.

© Équipements Sturdy – Les Entreprises Widmer Inc. Tous droits réservés.

Ce document est la propriété exclusive de Équipements Sturdy. Il est protégé par les lois canadiennes et internationales sur le droit d'auteur. Toute reproduction, distribution, modification ou utilisation de ce contenu, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite préalable de Les Entreprises Widmer Inc.

Ce guide est fourni à titre informatif pour l'assemblage sécuritaire de nos produits. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de respecter en tout temps les normes de sécurité en vigueur dans sa province ou région.

Pour le Québec, veuillez vous référer au Code de sécurité pour les travaux de construction, disponible sur le site de la CNESST (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) :

www.cnesst.gouv.qc.ca

Pour toute question ou demande d'autorisation, contactez-nous :

myriam@renopremium.com

514-962-6746

www.equipement-sturdy.com